

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Juillet 2023

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
29/06/2023

En exercice	Présents	Votants
14	10	14

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2023-37 tarifs périscolaire
2023/2024

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, TYTGAT Loïc

Absents excusés : Mme BIGOT Valérie, qui a donné pouvoir à M. Cédric GAUTHIER

Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme Béatrice LANDRE

M. MARCO Benjamin qui a donné pouvoir à M. Louis DELGADO

Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine

Mme Béatrice LANDRE a été désignée secrétaire de séance ;

Mme CHERAMY, Adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, rappelle aux membres présents, que le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs de l'accueil périscolaire du matin et du soir suivant le tableau ci-dessous, pour la rentrée de septembre 2023.

Madame Maryvonne BOULAY propose aux membres du Conseil municipal d'appliquer une hausse de tarif par rapport à l'exercice 2022 de 5.2 %, à compter de septembre 2023.

Forfait Matin réservé formule appliquée : (tarif 2022 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	0,66 €	0,69 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00075	0,38
Supérieur à 1450€	1,43 €	1,50 €		

Hors Azé

Inférieur à 448€	1,30 €	1,36 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00120	0,87
Supérieur à 1450€	2,51 €	2,64€		

Matin non réservé formule appliquée : (tarif matin x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	0,81	0,85 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00095	0,47
Supérieur à 1450€	1,78 €	1,87 €		

Hors Azé				
Inférieur à 448€	1,63 €	1,71 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00150	1,09
Supérieur à 1450€	3,15 €	3,31 €		

Forfait Soir réservé formule appliquée : (tarif 2021 x taux ci-dessus)

Tranche de QF	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	1,69 €	1,78 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00198	0,98
Supérieur à 1450€	3,70 €	3,89 €		

Hors Azé

Inférieur à 448€	3,39 €	3,56 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00398	1,96
Supérieur à 1450€	7,42 €	7,80€		

Soir non réservé formule appliquée : (tarif soir x 1,25 soit 125% du forfait)

Tranche de QF	Tarif 2022/2023	Tarif 2023/2024	X	Y
---------------	-----------------	-----------------	---	---

Azé

Inférieur à 448€	2,11 €	2,22 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00248	1,23
Supérieur à 1450€	4,63 €	4,87 €		

Hors Azé

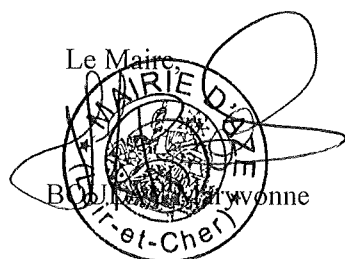
Inférieur à 448€	4,22 €	4,44 €		
De 448,01 à 1450€	(QF x X) + Y	(QF x X) + Y	0,00498	2,44
Supérieur à 1450€	9,28 €	9,76 €		

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 1 voix contre, 2 abstentions et 11 pour,

DÉCIDENT :

➤ D'approuver la grille tarifaire pour l'accueil périscolaire telle que proposée ci-dessus, sur la base du quotient familial, à compter du 1^{er} septembre 2023.

➤ D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le secrétaire de séance

LANDRE Béatrice